

Réseau français pour la Santé Animale

I. Ouverture

Pascale BRIAND, Directrice Générale de l'AFSSA, rappelle que le Groupe Miroir de la plateforme européenne pour la santé animale a été constitué en 2007 par l'AFSSA, l'INRA et le SIMV, à l'initiative de la DGAL. Elle juge essentiel que les propositions d'action, les besoins de la France identifiés au sein du groupe puissent être communiqués, débattus et entendus au niveau communautaire.

Pour l'AFSSA, la surveillance et la maîtrise de la santé animale, en matière de prévention ou de lutte, revêt une importance particulière. L'action de ce groupe miroir doit contribuer à relever des défis extrêmement importants. En effet, les crises sanitaires qui concernent en premier lieu l'animal peuvent fragiliser l'économie, mais aussi mobiliser la recherche et l'expertise pour aider les gestionnaires et les opérateurs économiques. La recherche en santé animale a également des retombées positives sur la protection de l'environnement et le développement durable. Enfin, l'AFSSA s'attachera à contribuer à l'identification et à la mise en œuvre d'actions concrètes par cette plateforme.

Jean-Louis HUNAULT, Président du Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactif, indique que le Comité de pilotage du Réseau s'est réuni à deux reprises avec la volonté d'obtenir rapidement des résultats concrets. Les objectifs de cette journée consistent à sensibiliser à cette initiative l'ensemble des acteurs concernés par la santé animale et à recueillir leurs attentes. Le Groupe Miroir offre une opportunité unique de relever des défis stratégiques pour l'industrie pharmaceutique et vétérinaire, pour la recherche publique, les filières, la santé animale et l'économie.

II. La plateforme technologique européenne pour la Santé animale dans le monde

Johanna KOOLEN, responsable des affaires réglementaires chez SYNBIOTICS Europe, Présidente de l'Association européenne des fabricants de réactifs vétérinaires (AEFRV) et membre du Comité exécutif de la Plateforme, explique que cette structure est composée de différentes instances. Les parties prenantes de la plateforme sont des Associations européennes, des Organisations internationales impliquées dans la Santé Animale, le bien-être animal et la sécurité des aliments, des autorités européennes réglementaires, des représentants de la communauté de recherche européenne, ainsi que des représentants des Etats membres et des institutions européennes.

En 2006 a été publié l'Agenda de recherche stratégique qui a émis un certain nombre de recommandations à suivre pour atteindre l'objectif de la Vision 2015 de la Plateforme technologique européenne pour la Santé Animale. L'objectif général de la plateforme consiste à mobiliser les moyens avec efficacité afin de contrôler les maladies importantes en santé animale. Cette mission s'assortit d'objectifs particuliers : développer davantage d'outils de contrôle, améliorer la santé humaine et animale, garantir la sécurité et la qualité alimentaires, contribuer au bien-être animal, ainsi qu'améliorer la compétitivité de l'Europe.

D'une manière générale, la plateforme contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement, qui consiste à maintenir et renforcer l'environnement et l'infrastructure de la recherche (en particulier pour les maladies infectieuses et les zoonoses), assurer la capacité multidisciplinaire de la recherche stratégique en Europe, maintenir une industrie hautement compétitive travaillant en partenariat avec la recherche publique, les producteurs et les législateurs, faciliter un transfert efficace des découvertes en applications pratiques, assurer un environnement réglementaire harmonisé, développer des alliances globales avec des organisations internationales et des pays tiers, améliorer l'éducation, la formation et la compréhension pour toute la chaîne de production, ainsi que mobiliser les secteurs public et privé pour s'engager dans une recherche et un développement efficace par des partenariats public-privé.

Enfin, l'objectif pratique de la plateforme consiste à élaborer l'Agenda stratégique de recherche. L'Agenda retient six thèmes : la hiérarchisation (ou « priorisation ») des maladies animales (8 recommandations), l'analyse des lacunes (8 recommandations), la recherche fondamentale (5 recommandations), les facteurs de réussite (17 recommandations), la réglementation et les questions sociétales (18 recommandations), les perspectives globales (5 recommandations). Ces 61 recommandations ont été soumises à la Commission européenne en 2006.

Deux actions ont été priorisées suite à la publication de l'Agenda en 2006 : créer un plan d'action et étendre au niveau national le travail effectué au niveau européen par la création de groupes miroirs. Le plan d'action vise à identifier les maladies prioritaires et les lacunes dans le domaine de la santé animale. Ce document offre un appui pour le financement des programmes suivants : les futurs programmes cadres (attribution de fonds au niveau européen), les futurs programmes de recherche nationaux, des partenariats de recherche public/privé, le développement et la mise sur le marché de nouveaux produits par l'industrie.

Les tâches imparties au Comité de pilotage sont la surveillance de la mise en œuvre des recommandations faites dans l'Agenda, l'évaluation du succès de l'ETPGAH dans l'atteinte des objectifs de l'agenda de Lisbonne, ainsi que l'examen de la possibilité d'inclure les organismes financiers et l'aide à l'obtention des fonds pour la mise en œuvre du Plan d'action. Il convient de créer de petits groupes d'experts chargés d'établir des propositions spécifiques pour les maladies prioritaires.

Le second chapitre du Plan d'action décrit les 61 recommandations, réparties de la manière suivante entre les six thèmes précisés dans l'Agenda de recherche stratégique :

- La hiérarchisation des maladies animales et infections est composée de quatre sous-chapitres : la mise au point d'un modèle qui permet de prioriser les maladies, la mise en place d'une méthodologie permettant d'identifier les menaces et d'évaluer leur importance en Europe : l'identification des maladies de la faune sauvage et la mise en œuvre d'activités de soutien ;
- l'analyse des lacunes porte sur la définition des maladies prioritaires, l'implication des nouvelles technologies dans la recherche, l'identification de doublons ainsi que les absences (ou lacunes) dans la recherche actuelle et l'élaboration d'un registre complet de fabricants et produits disponibles en santé animale en Europe afin d'améliorer la situation des espèces mineures ;
- la recherche appliquée impose de soutenir et renforcer les sciences fondamentales, créer un centre européen « épidémiologie et maladies infectieuses » et les exigences spécifiques à la recherche fondamentale ;

- les facteurs de réussite suivants ont été identifiés : l'assurance qualité, l'augmentation du nombre de brevets déposés, vaincre les obstacles au transfert de technologie, favoriser les réseaux et centres d'excellence, améliorer l'éducation et la formation, favoriser une coopération plus importante dans la création et la maintenance des structures ;
- les questions réglementaires et sociétales imposent de constituer un processus régulateur permettant une balance entre risque et bénéfice, de mettre en place des tests de diagnostics harmonisés au niveau européen, de mieux étudier l'impact des nouvelles technologies, de pratiquer une bonne communication afin d'éviter les malentendus et de veiller à la cohérence de la plateforme avec la politique communautaire de santé animale ;
- les partenariats globaux imposent une approche globale et un travail étroit avec l'OIE et la FAO, l'introduction de programmes de recherche communs, ainsi que la promotion des partenariats de recherche et des activités en appui.

Ensuite, le Plan d'action traduit les recommandations du SRA en étapes concrètes. A ce titre, diverses actions doivent être menées : finaliser et corroborer les critères par les pairs, fournir une base d'évidence par la collection de l'information dans un format standard, attribuer des scores aux maladies, poursuivre le développement du modèle, développer un outil informatique, ainsi que produire un modèle interactif qui aide dans la hiérarchisation du financement de recherche. Les annexes du plan d'action présentent les catégories de maladies.

III. Cartographie des expertises et des moyens mobilisables

1. La cartographie des expertises de l'AFSSA

Philippe VANNIER, Directeur de la Santé Animale et du Bien-être des animaux à l'AFSSA, rappelle que cet organisme possède un statut d'établissement public administratif indépendant placé sous l'autorité de trois tutelles, le Ministère chargé de la santé, le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère chargé de la consommation. Ses missions générales consistent à contribuer à la protection et à l'amélioration de la santé publique, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux et de la qualité sanitaire de l'environnement.

Les laboratoires de l'AFSSA, organisés en filières, sont répartis sur l'ensemble du territoire. L'organisation de l'Agence prévoit d'importantes transversalités au regard de la santé animale et une organisation par discipline de recherche. Les critères de choix des thèmes de recherche finalisée sont une production de connaissances opérationnelles, ainsi que l'identification et la prévention des pathologies.

Les cibles des laboratoires sont les maladies réglementées, la santé publique, les maladies à fort impact économique et les maladies émergentes. Par ailleurs, le fait que l'action de l'AFSSA crée des opportunités économiques explique son insertion dans un certain nombre de pôles de compétitivité.

L'AFSSA possède deux spécificités : des programmes de recherche finalisés au moyen d'enquêtes en élevage ou en abattoir, ainsi que des activités de recherche très complémentaires des activités de référence (évaluation des vaccins, étude du pouvoir pathogène des agents identifiés, etc.). L'ensemble des activités de recherche, de référence, de veille et de proximité du terrain constitue un dispositif majeur pour l'anticipation, au regard de l'émergence et de l'évaluation du risque porté par les nouvelles maladies.

Les moyens et outils de l'AFSSA sont principalement constitués par les compétences humaines, qui rassemblent les scientifiques et l'expertise. L'Agence manifeste la volonté d'insérer l'ensemble de ses activités de référence dans un cadre de politique d'assurance qualité et d'accréditation appliquée également aux activités de recherche. Elle dispose d'outils expérimentaux au côté des laboratoires, des animaleries A3 et conventionnelles, ainsi que la production d'animaux EOPS.

Un document cadre adopté par le Conseil d'administration de l'AFSSA en 2000 établit le cadre des relations de partenariat entre les laboratoires de l'Agence et les partenaires privés. Ses principes sont les suivants : l'indépendance et l'impartialité dans les missions imparties à l'AFSSA, la transparence dans les procédures, l'absence de conflit d'intérêt par rapport aux missions de l'ANMV et la délivrance de l'AMM pour les vaccins et médicaments vétérinaires. Ces principes doivent recouvrir la nécessité d'entretenir une collaboration avec divers organismes du secteur concurrentiel. L'AFSSA a également la nécessité de valoriser le savoir-faire et les travaux de laboratoire et d'assurer la transparence des données qui doivent être rendues publiques.

L'AFSSA n'a pas vocation à se substituer à un industriel, mais les activités de recherche de l'Agence ouvrent de multiples possibilités de développement industriel (diagnostics, vaccins) et une possibilité de valorisation industrielle (souches, antigènes, plasmides exprimant les immunogènes, etc.) qui constitue une phase située très en amont du développement industriel. L'AFSSA peut également réaliser des essais. Ce point soulève toutefois le problème particulier de la prestation de service et la situation délicate des MUMS (espèces et indications mineures).

L'AFSSA n'est jamais intéressée financièrement à la valorisation des souches et antigènes, mais perçoit une somme forfaitaire négociée avec l'industriel. En effet, l'impartialité de l'AFSSA ne doit pas être remise en cause.

2. La cartographie des expertises de l'INRA

Gilles AUMONT, Chef du Département Santé Animale de l'INRA, indique que l'évolution inéluctable de l'organisation de la recherche se caractérise par un triple mouvement : la concentration des organismes avec l'identification des instituts finalisés, une demande croissante de rapprochement entre la recherche et la formation supérieure, ainsi que le renforcement du rôle des agences pour impulser les orientations.

L'évolution de la recherche impose de préserver les missions et spécificités des structures au niveau des entités de recherches, au niveau régional, au niveau national et au niveau international. Il convient de mettre en place des recherches finalisées d'amont et d'aval construites à partir de l'identification de demandes sociétales, en partenariat académique, professionnel et industriel.

Les tutelles de l'INRA sont le Ministère de la recherche et le Ministère de l'Agriculture, mais également pour le CIRAD, le Ministère des Affaires étrangères, et pour l'AFSSA le Ministère de la Santé. Les principaux acteurs de la recherche sont deux départements de l'INRA (Santé Animale et MICA pour la bactériologie de la chaîne alimentaire), en partenariat dans les Unités Mixtes de Recherche avec les écoles vétérinaires, le CNRS, le CIRAD, l'AFSSA, les Universités et les Hôpitaux. Le Département Santé Animale constitue donc une communauté scientifique au service de la recherche pour la Santé Animale et la Santé Publique Vétérinaire.

Le département de Santé animale de l'INRA regroupe un personnel scientifique partagé entre différents organismes et réuni au sein d'unités mixtes de recherche (UMR) ou d'unités sous contrat avec les cinq partenaires principaux : ENV, CNRS, URT, CIRAD, AFSSA. La communauté scientifique rassemble 360 scientifiques et ingénieurs (260 Equivalent Temps Plein), dont 51 % travaillent à l'INRA, ainsi qu'une centaine de chercheurs en CDD ou doctorants.

Les missions prévoient d'importer des connaissances pour les méthodes de prévention, de contrôle et d'estimation d'impact des maladies des animaux d'élevage en vue d'améliorer la compétitivité des filières, contribuer à la santé des consommateurs et des populations par l'appréciation puis la prévention des risques infectieux, toxiques, alimentaires et environnementaux, de participer à l'analyse du risque ainsi que d'accroître la cohérence de l'ensemble du dispositif de recherche en santé animale.

L'INRA poursuit les objectifs stratégiques suivants : développer une excellence scientifique reconnue au niveau international, ne pas se limiter à des listes de maladies préétablies pour garder une grande flexibilité, développer les outils de la biologie moderne, ainsi que travailler dans un ensemble de disciplines qui doivent contribuer à des méthodes variées de maîtrise des maladies animales : vaccin, thérapeutique, résistance génétique, systèmes d'élevage et méthodes d'intervention.

Le périmètre de recherche porte sur l'ensemble des agents infectieux et toxiques, des animaux de production, des animaux de compagnie avec les ENV en matière de santé publique, des animaux modèles en biologie fondamentale, mais aussi des modèles de pathologie humaine en partenariat avec les collègues du secteur privé. Enfin, le bien-être et la souffrance sont abordés par le département PHASE de l'INRA.

L'Institut accomplit les actions suivantes : renforcer les entités de recherche en tenant compte des pôles qui se constituent en France, développer les collaborations avec l'AFSSA, le CIRAD, le CNRS et les Universités en lien avec la DGER, renforcer les relations avec les gestionnaires du risque et les partenaires de la société civile, c'est-à-dire les filières et industriels, ouvrir et partager les dispositifs de l'Institut à la communauté scientifique publique et privée, participer à la veille stratégique, représenter la France au SCAR, ainsi que co-animer l'ERA-NET Santé animale, partenaire important du Réseau national sur la santé animale.

D'une manière générale, l'INRA poursuit une logique de développement d'un partenariat européen entre public et privé. Le département Santé Animale de l'INRA, dont les laboratoires sont répartis sur l'ensemble du territoire français, est composé de 4 unités propres, 15 unités mixtes de recherche et un certain nombre d'unités associées. L'Institut prévoit de maintenir la vigilance en termes de maladies à prion, de poursuivre la recherche dans le domaine de la résistance aux antibiotiques, un développement fort sur les mammites, les mycoplasmes animaux et les maladies bactériennes des poissons, le portage bactérien, en virologie dont l'influenza aviaire, en maladies parasitaires. Enfin, l'Institut conserve une expertise sur un certain nombre d'entités parasitaires qui ne sont plus étudiées sensu stricto : *Listeria*, *Brucella*, *Chlamydia*, etc ...

Le domaine des maladies parasitaires, secteur dans lequel la recherche scientifique est faible, est une thématique en renaissance. L'INRA poursuit une recherche sur la résistance transmise par les arthropodes et sur la fièvre catarrhale ovine. L'Institut mène une activité en pharmacologie vétérinaire et une activité en matière de toxicologie. Enfin, le Département Santé Animale de l'INRA souhaite poursuivre son implication importante en épidémiologie par le développement de la modélisation épidémiologique et accentuer le mouvement vers l'économie de la santé.

L'Institut a engagé des investissements financiers conséquents depuis plusieurs années afin d'aborder l'ensemble des modèles animaux au sein du dispositif A3. L'INRA poursuit des projets et activités qui dépassent le cadre du Département de Santé Animale ou MICA mais qui sont très importants pour la santé animale : GIS AGENAE (génomiques, bioinformatique, etc.) et le réseau AGRI-bien-être animal.

L'INRA assure le transfert de connaissance en matière de recherche en santé animale *via* la publication d'un « peer review » journal international : *Veterinary Research*. Enfin, le département Santé Animale a mis en place un bureau de veille stratégique et scientifique, qui développe des outils Web, des actions de valorisation et de transfert ainsi qu'un projet de partenariat d'orientation.

3. La cartographie des expertises des Ecoles Nationales de Vétérinaires

Alain MILON, Directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, rappelle qu'il existe quatre ENV en France, implantées dans les villes de Maisons-Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse. Ces organismes mènent une mission de formation initiale et continue des vétérinaires, ainsi que de spécialisation. Une majeure partie des 280 enseignants chercheurs des écoles vétérinaires françaises participent aux activités et aux groupes de travail de l'AFSSA. Les écoles entretiennent des liens privilégiés avec les universités.

En matière de recherche, les ENV entretiennent des liens forts et historiques avec le Département de Santé Animale de l'INRA, ainsi que des liens naissants avec l'Inserm et le CNRS. L'école de Maisons-Alfort possède un centre de recherche biomédicale, l'école de Lyon héberge l'Institut Claude Bourgelat, l'école de Nantes accueille le Centre de recherche animale préclinique, et l'Ecole de Toulouse possède diverses spécialités.

Les écoles apporteront des compétences variées au Réseau Français pour la Santé Animale : l'ENV de Maisons-Alfort détient une Unité en microbiologie alimentaire sécurité et qualité des aliments, l'ENV Lyon un certain nombre d'unités en infectiologie et en microbiologie alimentaire prévisionnelle, l'ENV Nantes détient une unité SECALIM INRA dépendant du MICA et de l'ENTIAA et le LABERCA, l'ENV Toulouse connaît une forte concentration de pharmacologues et toxicologues.

4. La cartographie des expertises du CIRAD

Renaud LANCELOT indique que le CIRAD est un organisme de recherches finalisées placé au service des pays du Sud et de l'Outre-mer français, qui a récemment étendu son activité sur le bassin méditerranéen et l'Europe. Les missions du CIRAD consistent à répondre à des défis humains et sociaux, environnementaux (biodiversité, changements globaux, maladies émergentes) et énergétiques. La surveillance et la maîtrise des risques sanitaires et infectieux liés aux animaux domestiques et sauvages figurent parmi les six axes principaux de recherche du CIRAD.

Cet organisme dont l'implantation principale est à Montpellier, réunit environ 750 chercheurs - dont une soixantaine en santé animale, autour de plateformes à haut niveau de biosécurité, de génomique et de géomatique. Il constitue le lien privilégié de la recherche avec la santé animale du Sud. Le principe général de l'action du CIRAD consiste à travailler en partenariat avec des institutions du Sud et du Nord pour des projets construits et mis en œuvre avec l'ensemble des acteurs de la Recherche et du Développement. Dans le Sud, le CIRAD entretient depuis longtemps des relations privilégiées avec les centres de recherche

nationaux et régionaux. Enfin, le Centre travaille à l'international avec l'OIE et la FAO, mais aussi les institutions du GCRAI (ICARDA, ILRI, ...).

Cinq unités du CIRAD sont spécialisées en santé animale, vue sous l'angle d'un bien public mondial. Quatre unités sont dans le département Systèmes Biologiques (Epidémiologie, Contrôle des maladies, Trypanosomes - UMR avec l'IRD, Enseignement et formation) et la cinquième dans le département Environnements et Sociétés (Gestion intégrée de la faune).. Dans le cadre du pôle Biologie-Santé de Montpellier, le pôle vecteurs, en construction avec l'IRD, le CIRAD, l'INRA, le CNRS et l'Université, a pour objectif d'être le premier pôle européen dans ce domaine, en lien avec l'institut des maladies zoonotiques et émergentes.

Le CIRAD a une approche intégrée de la surveillance et du contrôle de la santé animale : méthodologie, animation et évaluation des réseaux de surveillance, recherche en matière de vaccins et de tests de diagnostic associés. Cette approche s'appuie sur des recherches amont sur les interactions hôtes – vecteurs (éventuels) – pathogènes, la caractérisation, la biologie et l'écologie des populations de vecteurs et d'agents pathogènes, etc. Le CIRAD est laboratoire national de référence avec l'AFSSA sur la fièvre catarrhale ovine (FCO) et la peste porcine africaine (PPA), et au niveau international pour l'OIE et la FAO sur la cowdriose, la peste des petits ruminants (PPR), la peste bovine (PB), la péripneumonie bovine (PPCB), la pleuropneumonie caprine (PPCC), ainsi que centre collaborateur de l'OIE pour le diagnostic, l'épidémiologie et le contrôle des maladies animales tropicales.

Dans l'Océan Indien, le GIS CRVOI (centre de recherche et de veille de l'Océan Indien) a été créé en réponse à l'épidémie du chikungunya dans cette région. L'INRA fait partie du conseil d'administration du GIS, et le DSA du conseil scientifique. Un chercheur du CIRAD y est positionné. Dans les Caraïbes, le CIRAD travaille depuis longtemps en Guadeloupe en étroite relation avec l'INRA, et anime un réseau régional d'épidémiosurveillance vétérinaire qui fédère l'ensemble des Antilles, Caribvet. Le CIRAD est présent en Afrique subsaharienne et australe, et à Madagascar. En Asie du sud-est, il est implanté au Vietnam et Thaïlande. En Europe et en France, le CIRAD intervient à la demande du Ministère de l'Agriculture ou dans le cadre de projets européens sur des maladies du Sud menaçant le Nord.

Les maladies abordées sont les grandes enzooties / épizooties et zoonoses du Sud, ainsi que leurs vecteurs éventuels : trypanosomoses et glossines, cowdriose et *Amblyomma variegatum*, mycoplasmoses (Péri-Pneumonie Contagieuse Bovine, Pleuro-Pneumonie Contagieuse Caprine), morbillivirus (Peste Bovine, Pest des Petits Ruminants), PPA et tiques *Ornithodoros*, fièvre West Nile - influenza aviaire et communautés d'oiseaux, fièvre de la Vallée du Rift, FCO et culicoïdes.

5. La cartographie des expertises du SIMV

Jean-Christophe AUDONNET, Président du Groupe Recherche du Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactif, rappelle que les industriels de ce secteur sont implantés sur la majeure partie du territoire français. L'industrie de la santé animale poursuit une croissance régulière et impressionnante et détient d'importantes capacités d'investissement en termes de Recherche et Développement.

La deuxième position mondiale du marché français dans le domaine de la santé animale est liée à l'importance de ce marché en France qui comprend notamment 44 millions d'animaux de rente et 212 millions de volailles.

L'industrie de la santé animale traite particulièrement des domaines thérapeutiques et biologiques. La France est probablement le pays qui détient la gamme de produits biologiques la plus étendue au monde. Il existe en France un domaine important de diagnostics. La veille sanitaire différenciant les animaux affectés des animaux vaccinés prend une importance croissante en raison des nouvelles menaces pour la santé.

Le secteur du diagnostic a un lien évident avec le savoir-faire en infectiologie et en vaccinologie. Les entreprises françaises sont les leaders de la santé animale en Europe avec plus de 5500 salariés. La France est probablement le plus fort employeur de vétérinaires au monde. Enfin, le pays maintient un fort niveau d'exportation lié à la qualité du tissu industriel en santé animale.

Cette situation repose sur un savoir-faire historique ainsi que des investissements constants en Recherche et Développement depuis plusieurs dizaines d'années. L'industrie est principalement composée des plates-formes de biotechnologies, des plates-formes de galénique, ainsi que des secteurs d'intérêt général pour les maladies animales.

L'ensemble des partenaires de la santé animale ont une forte capacité de travail en réseau *via* leur expérience acquise au travers des contrats de recherche spécifiques avec les universités en Europe et dans le monde, la structure internationale des sociétés, une forte expérience dans les projets européens, l'expérience internationale d'une grande partie du personnel de Recherche et Développement, ainsi que les contacts du SIMV avec les sentinelles du terrain.

En conclusion, Jean-Christophe AUDONNET souligne l'attractivité globale de la France pour les questions de santé animale et la concentration croissante des industries de santé animale en Europe. L'ensemble de ces facteurs représentent des atouts pour une collaboration ciblée plus étroite avec la recherche publique et la mise à disposition de solutions innovantes pour contrôler efficacement les nouvelles menaces infectieuses, améliorer le bien-être ou la bien-traitance de l'animal, ainsi qu'améliorer la qualité des produits d'origine animale.

IV. Premier débat avec la salle

Michèle TIXIER-BOICHARD, du Ministère de la recherche, demande quelles autres plateformes sont concernées par ce projet et souhaiterait savoir s'il existe un cofinancement par la plateforme d'actions de recherche suscitées à l'échelle européenne.

Declan O'BRIEN, Président de la Plateforme pour la Santé Animale, répond que les autres plateformes concernées par le projet sont l'ensemble des plateformes impliquées dans l'agriculture.

En réponse à la seconde question, il explique que les plateformes ne possèdent pas de ressources particulières pour subventionner des recherches extérieures. Elles ont plutôt vocation à créer le contexte de coordination entre les entreprises et les financements publics.

Brigitte ENRIQUEZ, Enseignante à l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort, remarque que Philippe Vannier a omis lors de sa présentation d'évoquer la Commission Nationale de Pharmacovigilance vétérinaire, et estime que les médicaments destinés aux espèces mineures devraient être considérés comme prioritaires.

Philippe VANNIER s'excuse de ne pas avoir évoqué la Commission. Il fait également part de son accord pour apporter une attention particulière aux espèces mineures.

Jean-Louis HUNAULT assure que ce point est pris en compte par l'Agence Nationale du Médicament. Par ailleurs, l'évolution du contexte réglementaire favorise l'émergence de solutions pour les espèces mineures.

Patrick DEHAUMONT, Directeur de l'ANMV, souligne que la pharmacopée vétérinaire française utilise 2 700 médicaments autorisés, ce qui en fait la plus développée en Union Européenne. En outre, la plateforme doit contribuer à l'amélioration des dispositions thérapeutiques. Au sujet des espèces mineures, il convient de recenser les pathologies pour lesquelles il n'existe aucune thérapeutique, puis d'analyser la problématique des résidus et de leur gestion dans les denrées. Enfin, la mise en commun de la pharmacopée européenne permettrait de faire beaucoup de progrès dans le traitement des espèces mineures.

Philippe CHARTIER, du GIE France Vétérinaire International, demande combien de groupes miroirs ont été créés en Europe et s'il est prévu d'affiner la hiérarchisation des maladies d'ici 2015.

Jean-Louis HUNAULT répond qu'il existe une vingtaine de plateformes en Europe, mais qu'il n'est pas prévu d'instaurer ni un pilotage ni un échange entre les divers groupes miroirs. Il ajoute qu'il n'est pas prévu d'affiner le contenu du Plan d'action qui constitue la base de travail.

Jean-Christophe AUDONNET précise que des Groupes Miroirs doivent être mis en œuvre dans l'ensemble des pays membres.

Gilles AUMONT souligne que le Groupe Miroir conserve une capacité à proposer, développer ou prioriser des actions qui ne sont pas nécessairement définies dans le programme d'action.

Patrick LE PROVOST, Directeur de l'Union Bretonne des Groupements de Défense sanitaire, déplore l'absence de représentants des éleveurs dans la séance du matin et souhaiterait que la place de cette profession soit reconnue dans le réseau français de santé animale.

Jean-Louis HUNAULT assure que les éleveurs sont inclus dans les débats du réseau. En effet, la FNGDS, membre du Comité de pilotage, a participé aux travaux.

Anne TOURATIER, Adjointe au Directeur de la Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire et du Bétail, confirme que les éleveurs ont participé aux travaux de réflexion *via* la Fédération nationale des GDS. Elle juge également important d'apporter des solutions concrètes aux problèmes des espèces mineures.

Philippe VANNIER explique que l'AFSSA peut compléter par un dispositif de recherche publique l'offre du secteur privé, par exemple lorsque le coût de développement d'un médicament est trop élevé par rapport aux enjeux de marché.

Jean-Louis HUNAULT assure que les laboratoires adhérents du SIMV sont soucieux de maintenir un arsenal thérapeutique d'usage réduit, malgré le coût de gestion très élevé de ce portefeuille.

Bernard CHARLEY, Directeur Scientifique à l'INRA, demande si la plateforme prendra en compte les animaux de compagnie et souhaiterait savoir comment accéder aux expertises disponibles au sein de la plateforme.

Jean-Louis HUNAULT assure que les petits animaux ont été pris en compte par la plateforme car ils représentent plus de 40 % du marché de la santé animale.

Jean-Christophe AUDONNET confirme que les travaux du Comité de pilotage veilleront à assurer un équilibre entre les actions concernant les animaux d'élevage et celles dédiées aux animaux de compagnie, notamment pour lutter contre les zoonoses et les anthroozoonoses.

En réponse à la première question de Bernard CHARLEY, Jean-Christophe AUDONNET juge envisageable de partager l'accès à certaines informations dans le cadre de projets définis. Toutefois, les industriels n'ouvriront pas entièrement leurs structures à la recherche publique.

Marc ELOIT, responsable d'une UMR en virologie INRA/AFSSA, enseignant à l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort, souhaiterait savoir si les membres de la plateforme sont favorables pour limiter leur stratégie scientifique au développement industriel et demande si le plan d'action prévoit de renforcer la coordination entre organismes de recherche publique.

Philippe VANNIER estime que la plateforme offre l'opportunité de mettre en place une synergie des actions et des expertises entre recherche publique et privée à partir de l'identification commune de besoins en termes de santé animale.

Gilles AUMONT considère que le Groupe Miroir, qui associe l'ensemble des acteurs de la santé animale, c'est-à-dire les industriels, les utilisateurs de la recherche et les gestionnaires du risque, peut contribuer avec d'autres à la formalisation des questions de santé animale au côté des acteurs internationaux. L'innovation biotechnologique mais aussi en organisation des systèmes de production et des filières (épidémiologie) doit être un moteur de l'activité scientifique. Les demandes sociétales seront prises en compte sous réserve que les financements des projets de recherche suivent cette démarche. Enfin, la coordination de la recherche publique et privée est croissante en matière de santé animale, même si elle demeure insuffisante. Ce mouvement doit s'amplifier, et ne pas être limité par d'autres mouvements d'intégration et de recherche en France.

Marc ELOIT estime que la recherche qui relève de l'accumulation de connaissances n'est pas prise en compte dans le plan d'action.

Gilles AUMONT convient que le financement pour la recherche d'amont ne proviendra pas de programmes européens tels que ceux décrits dans le Plan d'action car ils ne permettent pas de financer la recherche qui porte sur l'accumulation de connaissance. Les chercheurs de la sphère publique restent indépendants et heureusement, finalement assez libres de leurs orientations, pour peu que les financements des projets de recherche existent.

François GUILLEMIN, Directeur Général de Lyon Biopôle, juge indispensable de poursuivre la relation entre la recherche publique et l'industrie afin que l'industrie française reste compétitive.

V. Les attentes des acteurs de la santé animale

1. Les attentes des entreprises du médicament vétérinaire

Thierry BARDON, vice-président du groupe Recherche du SIMV, indique que la première attente des industriels du médicament vétérinaire est liée à la cartographie des expertises qui doit favoriser la mise en place de réseaux de coopération.

Les industriels estiment qu'il convient de fédérer les ressources disponibles pour la recherche au niveau national. La santé animale ne doit pas être absente des grands programmes de recherche. Pour cette raison, il semble important de faire valoir auprès des pouvoirs publics l'intérêt de financer la recherche en santé animale. Enfin, il convient de ne pas oublier le soutien des collectivités locales aux collaborations entre le privé et le public. Au sujet des MUMS, il est peut-être utile de diminuer le caractère dissuasif du coût généré par les contraintes liées aux produits destinés à de très petits marchés.

Les industriels du médicament vétérinaire revendiquent la clarification du cadre de collaboration avec les acteurs du domaine public. En outre, le contexte actuel est favorable à la mise en commun de ressources. Pour cette raison, les industriels plébiscitent la mise en place d'un contrat unique entre public et privé.

Le secteur privé privilégie la facilitation des articulations entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement afin d'éviter que le fossé ne se creuse entre la recherche fondamentale et les applications. L'évolution de l'environnement réglementaire doit permettre une grande compétitivité, en particulier dans les situations de crises ou dans les petits marchés. Les industriels plébiscitent le renforcement des coopérations avec les écoles vétérinaires, notamment en associant les étudiants aux programmes de recherche.

Les entreprises du médicament vétérinaire demandent que soit assurée la pédagogie du développement durable dans la société. Elles doivent insister sur le rôle de l'innovation dans la compétitivité globale, sachant que leurs principaux concurrents sont situés aux Etats-Unis et au Japon. Enfin, les industriels soulignent l'importance du diagnostic et des marqueurs biologiques qui représentent l'un des éléments essentiels de la pédagogie qu'il convient d'adopter vis-à-vis du public et des consommateurs.

La dernière attente du secteur est la déclinaison des cibles prioritaires de la plateforme européenne pour les médicaments et le diagnostic. Cette attente impose d'avoir une très bonne connaissance des besoins du terrain, de dégager une position consensuelle entre le public et le privé, de souligner l'importance particulière et grandissante des maladies à insectes vecteurs, d'assurer la prise en compte du bien-être animal, ainsi que de développer la capacité d'anticipation de fourniture des produits en cas d'urgence.

En conclusion, les industriels revendiquent le renforcement de la dynamique de collaboration, de la connaissance des expertises et du besoin du terrain, l'amélioration du cadre juridique et financier et de la compétitivité réglementaire des industriels français vis-à-vis de grands concurrents étrangers, ainsi que le développement de la pédagogie relative au développement durable.

2. Les attentes de la recherche publique et des instances d'expertise : l'AFSSA

Philippe VANNIER, Directeur de la Santé Animale et du Bien-être des animaux à l'AFSSA, explique que l'on peut déplorer principalement le manque de certains vaccins.

Il faut renforcer les recherches sur la vaccination orale de la faune sauvage car elle agit comme réservoir d'un certain nombre de pathologies qui entraînent une résurgence de maladies qui devraient être en voie d'éradication. Les experts réclament le développement des vaccins anti-charbonneux, de traitements contre l'histomonose (pathologie parasitaire de la dinde), d'outils pour lutter contre la cryptosporidiose, d'un vaccin industriel contre le *Streptococcus suis* et d'un vaccin atténué vivant contre la paratuberculose.

Les experts revendiquent la mise en place d'une politique de prévention européenne en utilisant des vaccins boucliers dans les zones d'introduction des sérotypes de la fièvre catarrhale. De la même manière, l'anticipation de la fièvre de la Vallée du Rift et l'adaptation rapide aux émergences doivent faire l'objet d'un certain nombre de liens entre la recherche publique et privée.

En conclusion, les vaccins antiparasitaires constituent un enjeu de santé animale et de santé publique. Il est également important de mettre en place des méthodologies d'évaluation des vaccins. Il convient de mettre en place une procédure d'enregistrement des tests de diagnostic en Europe, ce qui ouvrirait d'importantes perspectives aux industriels du secteur.

3. Les attentes de la recherche publique : INRA, ENV, CIRAD

Gilles AUMONT, Chef du département santé animale de l'INRA, indique que les représentants de la recherche publique souhaitent que la plateforme soit attentive aux attentes nationales. Les chercheurs revendiquent la mise en place d'une représentation coordonnée et transparente entre Recherche et Développement, recherche, formation, développement, expertise et des utilisateurs finaux. Ils appellent de leur vœu la mise en place d'un lieu d'écoute de la demande sociétale en matière de santé animale et d'un lieu de confrontation pour faire émerger les éléments de hiérarchisation des priorités de recherche. Il est déterminant que les doctorants aient accès à la plateforme.

La recherche publique académique privilégie la mise en place d'une rampe de construction des questions de recherche sur le long terme, puis espère que la plateforme deviendra la base de lancement des initiatives et le vecteur de diffusion des connaissances. La plateforme doit promouvoir les projets d'innovation biotechnologique, ainsi que d'autres projets comme la plateforme d'innovation de l'INRA avec Lyon Biopôle. Le Groupe Miroir doit être un lieu de préparation des réseaux spécifiques en épidémiologie comprenant l'évaluation technique et économique des méthodes de contrôle. Enfin, la plateforme doit être une base utile pour structurer et fonder l'initiative en économie de la Santé et d'aide à la décision.

Les Ecoles Nationales Vétérinaires espèrent que les étudiants vétérinaires seront impliqués dans la plateforme. Le Réseau Français pour la Santé Animale doit offrir une opportunité de transparence et de coopération. Pour cette raison, il convient de garantir que le Groupe Miroir sera un lieu d'échange transparent entre acteurs de terrain, recherche publique, recherche privée et institutions en charge de la réglementation. Enfin, il convient d'accentuer le développement des pôles de compétences des écoles de vétérinaires.

Le CIRAD souhaite que la santé animale, bien public mondial, soit prise en compte de manière globale, en instaurant des partenariats nécessaires entre l'Europe et les pays du Sud ou émergents. La dynamique scientifique doit permettre de développer des connaissances, l'éducation et de lutter contre la pauvreté.

Le CIRAD et l'INRA revendiquent la prise en compte du rôle des observatoires régionaux situés dans les DOM-TOM en matière d'observatoire régional des maladies animales afin d'anticiper les crises qui

devraient émerger dans l'avenir. Enfin, le CIRAD souhaite que la plateforme permette la formalisation d'un partenariat à bénéfice mutuel entre ETPGAH et les plateformes technologiques en cours de développement dans le Sud.

En conclusion, les attentes de la recherche publique portent sur le développement d'outils liés aux biotechnologies pour contrôler les maladies animales représentant un risque sanitaire pour l'Europe et les pays tiers. Le partenariat avec le privé représente un aspect majeur du programme. Enfin, la santé animale passe également par le développement d'un certain nombre de technologies d'intervention : systèmes d'information pour l'aide à la décision, outils intégrés de formation, évaluation d'impact. Le partage des données est extrêmement important pour faire valoir le savoir-faire de la recherche publique en termes de santé animale.

4. Les attentes de l'Etat

Monique ELOIT, Directrice Générale Adjointe de l'Alimentation au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, rappelle que l'Etat doit recueillir les attentes de l'ensemble des acteurs afin de s'assurer de leur légitimité, d'assurer leur compatibilité et leur cohérence, ainsi que de les intégrer dans un cadre supranational. Une politique de santé animale nationale ne peut plus se concevoir de manière indépendante car la France est intégrée à l'Union Européenne. L'élaboration d'une politique en matière de santé animale impose d'identifier les maladies cibles, en tenant compte des animaux de compagnie et des attentes des acteurs de santé publique.

Le réseau doit réfléchir au niveau d'intervention que l'Etat est censé adopter entre la maîtrise, la lutte et l'éradication d'une pathologie. Au cours des prochains mois, le Ministère de l'Agriculture mènera un travail particulier avec les professionnels pour déterminer l'équilibre entre les points qui relèvent de la responsabilité de l'Etat et ceux qui relèvent plutôt de l'initiative privée et professionnelle. L'Etat doit également se demander comment il actualisera son mode d'action, notamment par la coopération ou la délégation de service public à certains opérateurs privés.

Cette plateforme technologique doit être perçue comme une opportunité pour la recherche publique et le secteur privé de se dégager du giron direct de l'Etat. Cette instance permettra également d'étendre les problématiques aux équipes étrangères, qu'elles soient publiques ou privées.

En conclusion, l'Etat formule deux attentes principales en matière de santé animale, d'une part disposer d'une veille scientifique permettant de lancer des alertes, d'autre part disposer des outils nécessaires à la mise en œuvre de sa politique.

5. Les attentes des vétérinaires

Christophe BRARD, Président de la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires, indique que sa profession est confrontée principalement à l'appauvrissement de l'arsenal thérapeutique (diminution du nombre d'AMM) et a déficit de développement de nouvelles spécialités, tout particulièrement dans le domaine des productions animales. La conséquence de l'appauvrissement de l'arsenal thérapeutique est très sensible sur les espèces et indications mineures.

Dans le contexte actuel, les vétérinaires souffrent également de la concurrence de pays tiers, voire de pays de l'Union Européenne, qui utilisent des médicaments interdits en France. Or cette situation est extrêmement difficile à gérer, même en dehors des zones frontalières en raison de la libre circulation des marchandises.

Les vétérinaires ont identifié il y a quelques années les substances, les médicaments et les indications thérapeutiques manquants par espèces dans un rapport de l'AFSSA sur la disponibilité du médicament vétérinaire en France. Or cette liste n'a pas véritablement changé depuis 2004. En outre, de nouvelles carences sont apparues depuis l'établissement de cette liste. En matière de médicaments, une solution doit être trouvée au manque d'anesthésiques locaux et sédatifs chez les ruminants, de traitement de la cryptosporidiose chez les ruminants également. Les vétérinaires requièrent de manière urgente des vaccins contre la fièvre catarrhale ovine ; ils sont en attente de vaccins contre le charbon bactérien, la paratuberculose. Sur un plan général, le développement de vaccins marqueurs est aussi évoqué, de même que celui d'outils diagnostiques performants, vis-à-vis de la tuberculose, du botulisme et de la paratuberculose notamment. Le développement de tests de diagnostics «au chevet du malade » figure également parmi les attentes des praticiens, de même que celui d'autovaccins, à destination des petits ruminants principalement.

La disponibilité du médicament vétérinaire est un problème de santé publique qui touche à la santé humaine, la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale, ainsi que la préservation de l'environnement. La restauration de la santé des animaux, de leur bien-être et de leur capacité de production, pour les espèces de rente, passe par la mise à disposition des praticiens d'outils thérapeutiques efficaces.

Les vétérinaires demandent que l'ensemble des aspects réglementaires, scientifiques et économiques soient pris en compte afin de préserver l'arsenal thérapeutique. Ils souhaitent que le champ d'action des médicaments soit étendu à de nouvelles espèces. Ils sont en attente du développement de médicaments pour les espèces mineures et les indications mineures, ainsi que de vaccins et des tests de diagnostic performants.

Les vétérinaires sont favorables à une action concertée de l'ensemble des acteurs de la filière, de l'amont à l'aval. Ils plébiscitent une coopération croissante entre le public et le privé en matière de Recherche et Développement. Ils considèrent que les travaux à venir doivent être menés aux échelons national et européen, en concertation avec les autres pays de l'UE. Le Réseau Français pour la Santé Animale doit mettre en place des actions concrètes à partir de quatre axes : définition d'une stratégie, établissement de priorités, développement de partenariats, recherche de financements. Ils soulignent que ce programme est entièrement en phase avec la nouvelle stratégie de santé animale pour l'Union Européenne (2007-2013) placée sous la devise « Mieux vaut prévenir que guérir ».

6. Les attentes des éleveurs

Anne TOURATIER, Adjointe au Directeur de la Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire et du Bétail, synthétise les objectifs de la plateforme tels que les éleveurs les ont perçus : coordonner les recherches publiques et des laboratoires pharmaceutiques pour optimiser la recherche en santé animale et ainsi apporter une meilleure réponse aux besoins du terrain. Les enjeux majeurs de la qualité sanitaire apparaissent de 3 ordres : la santé publique, la santé animale et les échanges commerciaux avec une forte dimension économique.

Les éleveurs retiennent du Plan d'action la nécessité de prioriser les maladies. A l'échelon national, une modélisation complexe n'est probablement pas adaptée à la nécessité de créer rapidement une dynamique. Pour cette raison, ils préconisent la mise en place d'une grille simple de maladies afin de dégager un consensus par la confrontation des avis des différentes parties prenantes.

Les éleveurs proposent d'améliorer ou de combler les manques de connaissances scientifiques et d'outils, en prenant aussi en compte l'action très pratique sur le terrain (exemple : efficacité des traitements chez les animaux cliniquement atteints de fièvre catarrhale). Il est également nécessaire d'activer des ressorts de nature publique. Ainsi, au niveau communautaire, il convient de faire avancer la question des espèces et des usages mineurs, gérer l'utilisation de certains outils réglementaires (exemple brucelline), ainsi que d'harmoniser entre les différents Etats membres l'évaluation dans le cadre des AMM (exemple vaccin paratuberculose chez les petits ruminants).

De façon à illustrer de façon concrète les besoins, à partir de la liste des maladies de l'annexe 2 du plan d'action de l'ETPGAH et sur l'exemple des ruminants, un certain nombre de besoins et de manques sont présentés tant sur les maladies épizootiques, les zoonoses et maladies d'origine alimentaire que sur les maladies à incidence majeure en santé animale.

La plateforme et le Groupe Miroir français représentent une opportunité pour institutionnaliser un cadre d'échange régulier réunissant les différents acteurs de la recherche publique et de la recherche privée et les utilisateurs publics et privés. Ensuite, les éleveurs souhaitent que le cadre d'échange permette de choisir pour chaque espèce quelques dossiers concrets de façon à créer une dynamique d'échange et de travail en commun.

En conclusion, les éleveurs estiment que la recherche doit prendre en compte les besoins des utilisateurs.

7. Les attentes des laboratoires d'analyses

Viviane Moquay, Présidente d'honneur de l'Association Française des Directeurs et Cadres des Laboratoires Publics d'Analyses rappelle que les laboratoires départementaux, du fait de leur rattachement aux collectivités territoriales, ont une implantation géographique qui couvre l'ensemble du territoire.

En santé animale ce maillage permet d'avoir une connaissance épidémiologique au plus près du terrain grâce aux 10 millions d'actes analytiques, voire d'identifier les problèmes sanitaires émergents.

Les laboratoires départementaux ont été dotés par les Départements de moyens importants pour répondre aux demandes d'analyses émanant de l'Etat et des professionnels de l'élevage : locaux P3, équipements automatisant la production, spectrophotomètre de masse en tandem couplés à la chromatographie liquide ou gaz pour la recherche des substances interdites ou à LMR etc., en sont l'illustration. Le personnel appartient au cadre d'emploi le plus diplômé de la fonction publique territoriale. La plupart d'entre eux ont mis en place des unités de recherche et développement pour anticiper le besoin en méthodes analytiques.

Ces organismes sont sous assurance Qualité (ISO 17025) et sont accrédités en conception-développement ou adaptation de méthodes par le Cofrac.

Soixante dix laboratoires départementaux ont implémenté un système d'EDI selon le standard Sacha, et c'est ainsi que les résultats d'analyses officielles sont renvoyées sous format dématérialisé dans la base de données de la DGAL (SIGAL). Les laboratoires sont en train de créer leur propre base de données.

Ces organismes sont des acteurs efficaces qui ont contribué à la lutte contre les MARC et qui continuent à assurer leur rôle de sentinelle sur les maladies émergentes en faisant preuve de réactivité et de technicité.

Territorialité et efficacité se font sous l'égide des Conseils Généraux auxquels la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux a confié des missions d'épidémiologie-surveillance. Le financement des collectivités s'élève chaque année à près de 30 millions d'euros vers les laboratoires, les OVS ou les OVT.

Les attentes des laboratoires en tant qu'acteurs de la santé animale sont les suivantes :

- Reconnaissance d'un véritable statut de partenaire
- Disposer de méthodes de diagnostics (Réactifs) validées dans un cadre professionnel consensuel à créer.
- Disposer de matériaux de référence européens.
- Intervenir dans le cadre de protocoles de dépistage, de qualification ou de certification appliqués de façon équivalente en France et au niveau européen et avoir une garantie que la certification de ces protocoles soit faite par tierce partie.
- Valoriser le travail fait pendant 10 ans pour standardiser le système d'EDI français et le promouvoir au niveau européen.

En conclusion, les laboratoires sont conscients que l'évolution du paysage analytique s'accélère et que le maillage territorial actuel peut-être remis en cause sous la pression concurrentielle.

Les attentes sont fortes. Services publics acteurs de la santé publique vétérinaire, les laboratoires œuvrent pour une optimisation de l'utilisation des deniers publics au bénéfice des acteurs professionnels et de l'état sanitaire du cheptel, ils ne peuvent que souhaiter participer à cette plateforme d'échanges.

VI. Synthèse des attentes

Bernard CHARLEY, Directeur Scientifique à l'INRA, souligne le souhait de concertation, d'action collective, ainsi que d'influence et de lobbying sur un certain nombre d'acteurs, le tout aboutissant à des actions concrètes. Le cœur d'intervention du réseau concerne les maladies animales des animaux d'élevage, mais il convient de n'oublier ni les animaux de compagnie, ni le rôle de réservoir de maladies contenues dans la faune sauvage.

D'un point de vue général, le réseau doit souligner le lien entre le bien-être animal et la santé, et replacer ces interrogations dans un contexte plus large sur les impacts socio-économiques du sujet, l'économie de la santé et les échanges commerciaux.

Le premier niveau d'attente portait sur la transversalité du Réseau. Ensuite, de nombreux intervenants ont fait part d'un important besoin d'échange d'informations. Il convient de vérifier la légitimité de l'ensemble des demandes, ainsi que la faisabilité de leur mise en œuvre.

Le réseau devra aborder les questions d'épidémiologie-surveillance, de veille et d'alerte. Des méthodes rapides doivent être mises en œuvre pour détecter les émergences. Plusieurs attentes concernent les moyens de lutte contre les pathologies, en termes de prévention comme de traitement. Enfin, les intervenants ont évoqué le besoin de références claires et ont exprimé le souhait de participer au choix des méthodes de diagnostics.

En ce qui concerne les moyens de lutte, les intervenants ont évoqué les vaccins, en particulier ceux qui ne sont pas encore au point. Ils ont requis la mise en place de marqueurs biologiques, c'est-à-dire le partage de méthodes performantes d'analyse de l'efficacité de l'ensemble de ces approches. Les échanges ont porté sur les indications et espèces mineures et sur l'ensemble des points liés à la réglementation, en indiquant que celle-ci ne devait pas se limiter au territoire national. L'harmonisation nécessaire entre Etats de l'Union Européenne a été largement débattue.

Le second niveau d'attente porte sur la concertation des actions d'un point de vue collectif. Le réseau doit devenir un lieu régulier d'interaction. La plateforme doit favoriser le lien entre recherche, formation et terrain. Le Groupe doit permettre de développer les synergies et mieux répondre concrètement aux besoins des utilisateurs. Il convient de clarifier le cadre contractuel et juridique du partenariat entre public et privé.

Le troisième niveau d'attente porte sur le rôle de lobbying du Réseau auprès des financeurs, en matière d'évolution de la réglementation et de communication vis-à-vis de l'extérieur. Il est nécessaire d'attirer les vétérinaires et les étudiants vétérinaires vers la recherche publique et privée.

En termes de lobbying, le Groupe Miroir français souhaite devenir l'interface avec la plateforme européenne. Le réseau doit assurer la promotion de la recherche française en santé animale. Du fait du lien particulier entre le Groupe Miroir et le CIRAD, ce groupe français pourrait constituer une interface privilégiée entre la plateforme européenne et les pays du Sud en termes de maladies émergentes. Les cibles de la plateforme sont régionales, nationales et européennes.

Les pôles de compétitivité et de compétences offrent des moyens pour dégager des financements. Le réseau aura l'ambition de convaincre les décideurs de l'Agence Nationale pour la Recherche que les projets en santé animale nécessitent un financement et méritent d'être présents dans les appels d'offre. Enfin, le Réseau Français pour la Santé Animale devra se préoccuper de sa dimension européenne à travers l'ERA-NET.

Le quatrième niveau d'attente porte sur les réalisations et actions. Le lien entre recherche, application et terrain au sein de la plateforme doit permettre de proposer des formes concrètes d'action collective, en particulier pour la recherche publique et privée, mais aussi pour l'expérimentation au niveau du terrain.

La hiérarchie à établir des maladies cibles représente une attente majeure des professionnels. Une grille « simple » doit permettre de hiérarchiser les maladies prioritaires et de les classer par espèces. Enfin, le réseau doit mobiliser les financements au niveau local, national et européen autour d'actions concrètes.

VII. Seconde table ronde

Bernard CHARLEY indique que la table ronde sera animée par Pierre Le Sourd, médecin, fondateur du LEEM Recherche.

Pierre LE SOURD indique que le LEEM Recherche est né en 2004 de la révolution scientifique, géopolitique et sociétale survenue au cours des années 90. Cette structure indépendante, paritaire entre public et privé, est dotée d'un conseil scientifique indépendant qui propose des actions.

Le LEEM Recherche a mis en place une série d'actions concrètes en partant du principe que la France perdait sa position dominante en Europe dans le domaine de la recherche clinique. La structure a également tâché de concourir à la réussite des pôles de compétitivité en pratiquant des comparaisons avec les pôles américains. D'une manière générale, le LEEM Recherche vise à garantir que la France s'inscrive dans le peloton de tête des pays qui utiliseront au mieux les budgets européens. Enfin, le LEEM Recherche participe également à la recherche précompétitive. En effet, il est anormal que les recherches ne soient pas mutualisées avant que chaque firme puisse tirer profit des découvertes qui bénéficieront à l'ensemble du secteur.

En conclusion, Pierre LE SOURD regrette que l'Agence Nationale de la Recherche consacre uniquement 25 % de son budget aux sciences de la vie.

Thierry CHAMBON, du Syndicat National des Vétérinaires Libéraux, souhaiterait savoir s'il est prévu de créer au sein de la plateforme un groupe de travail chargé de chercher des financements.

Jean-Louis HUNAULT s'engage à étudier dès le mois de novembre comment identifier et rechercher les ressources disponibles.

Anne TOURATIER rappelle qu'il convient d'avoir un programme avant de chercher un financement et de prouver qu'une majorité des membres de la plateforme sont favorables à ce programme.

Claire LAUGIER, Directrice du Laboratoire d'étude et de recherche en pathologie équine de l'AFSSA, s'étonne que le cheval n'ait pas été cité comme espèce mineure souffrant d'un déficit dans l'arsenal thérapeutique.

Christophe BRARD rappelle que le cheval n'est pas une espèce mineure et s'engage à ajouter cet animal à sa présentation. Il ajoute que le déficit de médicaments dans l'arsenal thérapeutique s'est résorbé.

Jean-Christophe AUDONNET explique que les projets labellisés par les pôles de compétitivité visent à favoriser les actions communes d'équipes de recherche du public et du privé. Il estime que les acteurs de la plateforme devront se donner les moyens de dégager les ressources pour développer un maximum d'interactions entre public et privé au sein du Groupe Miroir.

Bernard CHARLEY souhaiterait savoir comment le LEEM a réussi à définir un consensus en termes de priorités visant à bâtir un projet.

Pierre LE SOURD juge essentiel de travailler par projet pour rallier l'ensemble des acteurs à une cause. Il considère qu'il est également essentiel de résorber le fossé culturel qui persiste entre le monde académique et industriel, comme le fait le LEEM en favorisant les rencontres entre chercheurs du public et industriels. Enfin, il juge que la Présidence européenne de l'Union Européenne par la France en 2008 doit être l'occasion de mener à bien de grands projets.

José DAOUDAL, Président de Sogeval Santé Animale, invite la plateforme à bâtir un guichet unique pour mettre en place une relation très opérationnelle du public et du privé.

Gilles AUMONT juge difficile de créer un guichet unique, mais estime que la plateforme doit être l'occasion d'aborder des questions qui nécessitent la mise en place d'une synergie et d'une collaboration entre les différents acteurs.

VIII. Conclusion des travaux

Bernard CHARLEY, Directeur scientifique à l'INRA, rappelle que la séance de ce jour représente l'acte fondateur du Réseau Français pour la Santé Animale. Le Comité de pilotage du Réseau doit désormais dresser la synthèse des souhaits exprimés par les intervenants. Cette instance se réunit le 23 novembre pour thésauriser l'ensemble des informations échangées ce jour et décider des actions à mettre en place.

Jean-Christophe AUDONNET, Président du Groupe Recherche du SIMV, estime que l'avenir proche du Réseau Français pour la Santé Animale sera consacré à l'élaboration d'objectifs précis et pragmatiques. Le Réseau doit être un outil au service des chercheurs, des industriels et des utilisateurs privés et institutionnels de la recherche, un forum de rencontre, un lieu de décision dans la modélisation de certains projets pour accélérer les travaux de Recherche et Développement ou favoriser la mise en œuvre de nouvelles applications sur les espèces qui ont été jusqu'à présent négligées.

Définition des sigles

AEFRV :	Association Européenne des Fabricants de Réactifs Vétérinaires
AFSSA :	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
AMM :	Autorisation de Mise sur le Marché
ANMV :	Agence Nationale du Médicament Vétérinaire
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CIRAD :	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifique
CRVOI :	Centre de Recherche et de Veille de l'Océan Indien
DGAL :	Direction Générale de l'Alimentation
DGER :	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DOM-TOM :	Départements et Territoires d'Outre Mer
DSA :	Département Santé Animale
EDI :	Echanges de Données Informatisées
ENITIAA :	Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires
ENV :	Ecole Nationale Vétérinaire
EOPS :	Exempt d'Organismes Pathogènes Spécifiques
ETPGAH :	European Technology Platform for Global Animal Health
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCO :	Fièvre Catarrhale Ovine
FNGDSB :	Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire et du Bétail
GIS AGENAE :	Groupement d'Intérêt Scientifique – Analyse du Génome des Animaux d'Elevage
GIS CRVOI :	Groupement d'Intérêt Scientifique – Centre de Recherche et de veille de l'Océan Indien
GCRAI :	Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale
ICARDA :	International Center for Agriculture Research in the Dry Areas
ILRI :	International Livestock Research Institute
INRA :	Institut National de la Recherche Agronomique
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
LABERCA :	Laboratoire d'Etudes des Résidus et Contaminants dans les Aliments
LEEM :	Les Entreprises du Médicament
LMR :	Limites Maximales de Résidus
MARC :	Maladies Réputées Contagieuses
MICA :	Microbiologie et Chaîne Alimentaire
MUMS :	Minor Use Minor Species
OIE :	Organisation Mondiale de la Santé Animale
PB :	Peste Bovine
PHASE :	Physiologie animale et systèmes d'élevage
PPA :	Peste Porcine Africaine
PPCB :	PériPneumonie Bovine
PPCC :	Pleuripneumonie Caprine
PPR :	Peste Petits Ruminants
SCAR :	Standing Committee on Agricultural Research
SECALIM :	Sécurité des Aliments
SIGAL :	Système d'Information de la Direction Générale de l'Alimentation
SIMV :	Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactif
SNGTV :	Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires
SRA :	Strategic Research Agenda
UE :	Union Européenne
UMR :	Unité Mixte de Recherche
URT :	Unité de Recherche Technologique